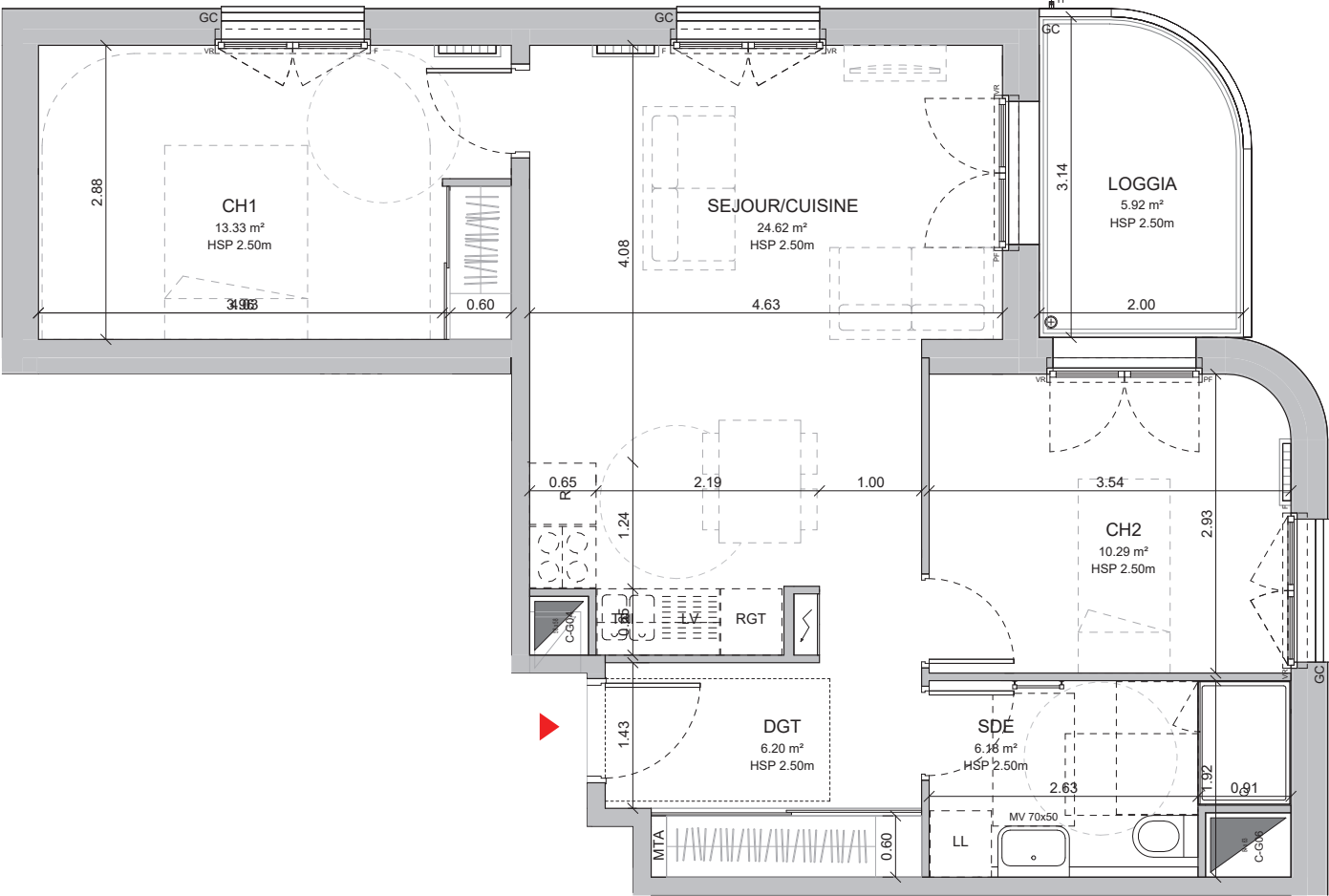
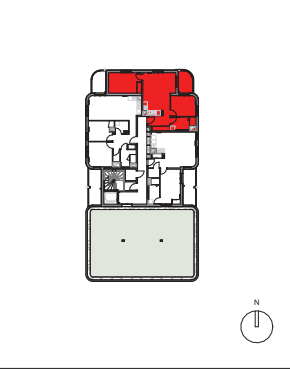
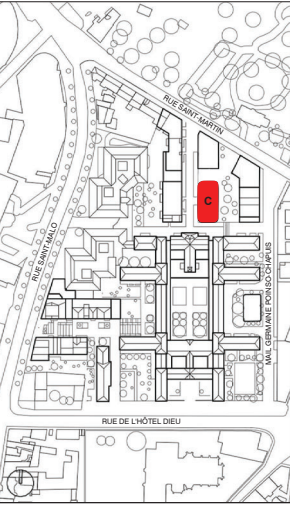




APPARTEMENT	C.502
NIVEAU	N05
TYPE	T3
SURFACES HABITABLES	
SDE	6.18 m²
SEJOUR/CUISINE	24.62 m²
CH1	13.33 m²
CH2	10.29 m²
DGT	6.20 m²
	60.62 m²
LOGGIA	5.92 m²
	5.92 m²
LEGENDE	
F	FENETRE
PF	PORTE FENETRE
LIM	LIMITATEUR D'OUVERTURE
VR	VOLET ROULANT
GC	GARDE-CORPS
⊕	DESCENTE D'EAUX PLUVIALES
PV	PARE VUE
PL	PLACARD AMÉNAGÉ
HSP	HAUTEUR SOUS PLAFOND
HSFP	HAUTEUR SOUS FAUX PLAFOND
HSPO	HAUTEUR SOUS POUTRE
LL	EMPLACEMENT POUR LAVE LINGE
LV	EMPLACEMENT POUR LAVE VAISSELLE
R	EMPLACEMENT POUR REFRIGERATEUR
TRI	EMPLACEMENT POUR TRI SELECTIF
RGT	EMPLACEMENT POUR RANGEMENT
	GAINE TECHNIQUE DE LOGEMENT
MTA	MODULE THERMIQUE APPARTEMENT
	FAUX-PLAFOND
	GAINE TECHNIQUE DE LOGEMENT
ECHELLE GRAPHIQUE	
	
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, tant en ce qui concerne les dimensions libres, les éléments d'équipements et les réseaux divers. Les surfaces et hauteurs indiquées sont approximatives et les surfaces de placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Les rebordées, soffites, faux-plafond, canalisations, radiateurs ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art.4.1)	
ARCHITECTES	
ANMA 9 cour des petites écuries 75010 Paris	
DATE : 12/12/2025	INDICE : A